10

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260219-D202610-DE

COMMUNE DE TAULÉ

Le 19 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 12/02/2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 23 Votants

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles,

Les adjoints : GOARNISSON Aude, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan, LEMEUNIER Denis,

Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, KERSCAVEN François,

Les conseillers : BLONS Béatrice, MEUDEC Dominique, HORELLOU Denis, COCAIGN Lionel, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, RICHARD Hervé, CLECH Philippe, DANIELOU Céline, COCAIGN Christophe,

Absents excusés : COLMOU Jean-Remy donne pouvoir à BOZEC Marie-Claire, ROCHE Jean - Yves donne pouvoir à HORELLOU Denis, KERGUIDUFF Mireille donne pouvoir à CREACH Gilles, ARGOUARCH Michel donne pouvoir à GOARNISSON Aude, CLEACH Julianne donne pouvoir à DANIELOU Céline, BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis

Absents :

A été élu secrétaire de séance : BLONS Béatrice,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – KIOSQUE A PIZZAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et suivants ;

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'occupation de Monsieur Kilian COMBOT pour l'installation d'un kiosque à pizzas au niveau de la salle STEREDENN.

L'installation de ce kiosque à pizzas est prévue à droite du sas d'entrée quand on est en face

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260219-D202610-DE

de la salle STEREDENN.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son autorisation et de définir le tarif d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de sursoir à statuer

Le Maire
Gilles CREACH

